

Note de service

- Destinataires :** Gestionnaires, infirmières, infirmières auxiliaires, diététistes-nutritionnistes et inhalothérapeutes et tout le personnel du CIUSSS-EMTL intéressé par la règle de soins nationale
- Expéditeurs :** Carole Leblanc, directrice adjointe, pratiques professionnelles et excellence en soins infirmiers, direction des soins infirmiers
Luc Legris, directeur adjoint à la direction des services multidisciplinaires, volet des pratiques professionnelles
Amélie Lacroix, conseillère cadre aux pratiques professionnelles en nutrition, direction des services multidisciplinaires, volet pratiques professionnelles
Natalie Mavrikakis, chef de service, formation et gestion de talents
- Date :** 19 novembre 2024
- Objet :** Règle de soins nationale | Formation pour les professionnels habilités (infirmières auxiliaires-peuvent autoriser et superviser-, infirmières, diététistes-nutritionnistes et inhalothérapeutes) à confier ou non une activité de soins
-

Bonjour,

Le volet 1 (modules 1 et 2) de la formation sur la règle de soins nationale [Cadre législatif – soins confiés en toute sécurité par les professionnels habilités](#) est disponible sur l'ENA depuis plusieurs mois déjà. Ce premier volet de formation vous a exposé à plusieurs définitions et notions expliquant les dispositions du cadre légal et réglementaire, ainsi qu'à la Règle de soins nationale encadrant l'exercice des activités de soins confiées à des personnes autres que les professionnels habilités par leurs lois professionnelles à les exercer.

Petit rappel que cette formation s'adresse à tous les professionnels habilités à confier ou non une activité de soins à un aide-soignant et aux différents professionnels de la santé intéressés par la règle de soins nationale. Les professionnels habilités sont les infirmières auxiliaires-peuvent autoriser et superviser-, les infirmières, les diététistes-nutritionnistes et les inhalothérapeutes. Cette formation est un incontournable pour confier un soin.

Le deuxième volet (modules 3 et 4) [Démarche clinique – soins confiés en toute sécurité pour les professionnels habilités](#) est maintenant disponible sur l'ENA.



Informations sur la formation

URL ENA : <https://fcp.rtss.qc.ca/course/view.php?id=15492>

ID ENA : 15492

Durée : 1h00

Ce dernier volet de formation vous permettra, cette fois, de définir et de circonscrire la démarche clinique spécifique afin que vous puissiez confier ou non une activité de soins règlementée selon votre champ d'exercice respectif. Vous serez ainsi appelé à démontrer votre compréhension de la démarche clinique, ainsi qu'à exercer votre jugement professionnel visant à confier ou non une activité de soins.

Le module 3 de cette formation s'adresse à tous les professionnels habilités visés, alors que pour le module 4, vous serez invités à choisir la vignette clinique qui s'adressent à vous selon si vous êtes infirmière et infirmière auxiliaire, nutritionniste ou inhalothérapeute.

Préalable : Avant de commencer les modules 3 et 4, vous devez d'abord suivre les deux premiers modules de la formation [Cadre législatif – soins confiés en toute sécurité par les professionnels habilités](#).

Cette formation a été conçue par les conseillères cadres des directions des soins infirmiers et des services multidisciplinaires des établissements en vue d'habiliter les professionnels visés à confier des activités de soins à des aides-soignants. Les co-leaders qui ont élaboré le contenu de cette formation sont:

Sylvie Décarie, Conseillère cadre, Direction des soins infirmiers, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal; et

Amélie Lacroix, Conseillère cadre, Direction des services multidisciplinaires, volet des pratiques professionnelles, CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.

Ces deux volets de formation sont imputés dans le niveau 1 du plan de développement des compétences (PDC) et met en perspective les dimensions légales et cliniques à connaître par les professionnels habilités en vue de pouvoir confier les activités de soins décrites aux articles 39.7 et 39.8 du Code des professions.

Pour toutes questions ou commentaires, communiquer avec : Amélie Lacroix, conseillère cadre aux pratiques professionnelles en nutrition, par courriel, à amelie.lacroix.cemtl@ssss.gouv.qc.ca.